

# PAS

PORT AUTONOME DE STRASBOURG



Pièce n°0

**Maître d'Ouvrage**  
**DIR. MAÎTRISE DOUVRAGE**  
25, rue de la Nuée Bleue  
CS 80407  
F-67002 Strasbourg Cedex  
Tél. +33 (0)3 88 21 74 74  
Fax. +33 (0)3 88 23 56 57

**Maître d'Œuvre**  
**ARTELIA Ville et Transport**  
Agence de Strasbourg  
15, Avenue de l'Europe  
F-67300 Schiltigheim  
Tél. +33 (0)3 88 04 04 00  
Fax. +33 (0)3 88 56 90 20

## MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

### EXTENSION DU TERMINAL A CONTENEURS SUD



LOT N°1 :

**TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX DIVERS**



**Date et heure limites de réception des offres :**  
**Lundi 3 juin 2019 à 12h00**

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION****SOMMAIRE**

	Pages
<b><u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u></b>	<b><u>3</u></b>
1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 - ÉTENDUE DE LA CONSULTATION	3
1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION	3
1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS	4
1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE	4
<b><u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u></b>	<b><u>4</u></b>
2.1 - DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION	4
2.2 - VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES OU ALTERNATIVES	4
2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	5
2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHÉ ET MODALITES DE FINANCEMENT	5
2.5 - CONDITIONS PARTICULIERES D'EXECUTION	5
2.6 - CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE	5
2.7 - TRAITEMENT DE DONNEES PERSONNELLES	5
<b><u>ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS</u></b>	<b><u>6</u></b>
3.1 - MAITRISE D'ŒUVRE	6
3.2 - ORDONNANCEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER	6
3.3 - CONTROLE TECHNIQUE	6
3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS	6
<b><u>ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u></b>	<b><u>6</u></b>
<b><u>ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u></b>	<b><u>7</u></b>
5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE	7
5.2 - VARIANTES	9
5.3 - USAGE DE MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU	9
<b><u>ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u></b>	<b><u>9</u></b>
<b><u>ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u></b>	<b><u>10</u></b>
7.1 - TRANSMISSION SOUS SUPPORT PAPIER	10
7.2 - TRANSMISSION ELECTRONIQUE	10
<b><u>ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u></b>	<b><u>10</u></b>
8.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS	10
8.2 - DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES	11
8.3 - VISITES SUR SITES ET/OU CONSULTATIONS SUR PLACE	11
8.4 - VOIES ET DELAIS DE RECOURS	11

## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

#### 1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation concerne :

#### **Extension du Terminal à Conteneurs Sud**

#### **Lot n°1 : Travaux de Voirie et Réseaux Divers.**

Les travaux comprennent notamment :

- Démolition rabotage d'enrobés :	13 500 m <sup>2</sup>
- Décapage de terre :	4 700 m <sup>2</sup>
- Fourniture et pose de canalisation :	
+ BA DN 400 :	100 ml
+ BA DN 1000 :	180 ml
+ Grès DN 200 :	200 ml
- Fourniture et pose de regards de visite :	12 u
- Fourniture et pose d'un décanteur lamellaire :	1 u
- Fourniture et pose de siphons en béton :	8 u
- Fourniture et pose de canalisation AEP PEhd DN50 :	150 ml
- Fourniture et pose d'une fosse à compteur sur réseau existant :	1u
- Fourniture et pose de fourreaux en tranchée :	
+ PE63 :	5 250 ml
+ PE110 :	350 ml
+ PE160 :	1 700ml
- Fourniture et pose de chambres K2C et K3C 900KN :	
- Fourniture et pose de bordures béton type T :	1 600 ml
- Fourniture et pose d'Enrobés hydrocarbonés :	
+ BBSG :	4 060T
+ GB :	3 200T
- Réalisation de marquage au sol :	4 000 ml
- Fourniture et pose de clôtures rigides :	280 ml
- Fourniture et pose de GBA préfa :	76 u.

**Lieu(x) d'exécution** : 21, rue de Saint Nazaire à Strasbourg

#### 1.2 - Étendue de la consultation

Le présent l'appel d'offres ouvert est soumis aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande Publique.

Cette consultation sera passée en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique relatifs aux marchés à tranches optionnelles.

#### 1.3 - Décomposition de la consultation

Les travaux comportent une tranche ferme et 2 tranches optionnelles :

<i>Tranche</i>	<i>Désignation</i>
T. Ferme1	Extension du terminal
T. Optionnelle 1	Réfection de la rue de Saint Nazaire
T. Optionnelle 2	Reprise de la couche de roulement zone conteneurs

Les travaux relatifs à la présente opération « extension du terminal à conteneurs Sud » font l'objet d'autres consultations :

- Travaux de démolition (en cours),
- Electricité équipement de contrôle d'accès,
- Modification des voies ferrées.

#### 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire.

En cas de groupement, la forme souhaitée par l'entité adjudicatrice est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait de l'entité adjudicatrice tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Dans le cadre des marchés à tranches, les prix seront établis sans rabais ni dédit.

#### 1.5 - Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), par lot sont :

<i>Classification principale</i>
Travaux d'aménagement du terrain. (451112914)

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

### 2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

#### 2.2.1 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

#### 2.2.2 - Prestations supplémentaires ou alternatives (options)

Chaque candidat devra faire une proposition pour la prestation alternative suivante :

**P.A. n° 1** : Chargement et évacuation de gravier avec transfert de propriété à l'entreprise

### 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les travaux seront financés selon les modalités suivantes : Les ressources mobilisées pour financer l'objet de l'opération sont composées de ressources propres et de subventions provenant des différents partenaires au projet : l'État français (CPER), la région Grand Est et le Conseil départemental du Bas-Rhin et L'Eurométropole de Strasbourg.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

### 2.5 - Conditions particulières d'exécution

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le C.C.A.P. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

Dans le cadre des objectifs de développement durable et notamment d'insertion sociale et professionnelle, le Port Autonome a décidé d'appliquer les dispositions de l'article L2112-2 du code de la Commande Publique en incluant dans le cahier des charges une clause obligatoire d'insertion par l'activité économique.

### 2.6 - Confidentialité et mesures de sécurité

Sans objet.

### 2.7 – Traitement de données personnelles

Les parties s'engagent à respecter la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, à savoir notamment le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les conditions des traitements de données personnelles réalisés dans el cadre du présent marché sont précisées à l'article 17 du CCAP.

Dans le cadre de la passation du marché, le Port autonome de Strasbourg, en qualité de responsable de traitement, est amené à traiter des données personnelles concernant les candidats, le titulaire et son ou ses éventuel(s) sous-traitant(s) et/ou leur personnel. Ces données sont collectées parce qu'elles sont nécessaires au jugement des offres, à la passation du marché et à l'exécution du marché. Elles ne sont traitées qu'à ces seules fins par les services du Port concernés par le marché. Les données ne sont conservées que pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Les personnes concernées disposent, à l'égard de ces traitements, d'un droit d'accès à leurs données, d'un droit à la rectification ou à l'effacement de celles-ci, du droit de demander la limitation du traitement, du droit de s'opposer au traitement, d'un droit à la portabilité de leurs données, et du droit de définir des directives relatives au sort de leurs données après leur mort. Pour exercer leurs droits, les personnes concernées peuvent contacter le Délégué à la protection des données du Port autonome de Strasbourg à l'adresse suivante : [dpd@strasbourg.port.fr](mailto:dpd@strasbourg.port.fr). En cas de manquement aux dispositions ci-dessus, les personnes concernées peuvent introduire une réclamation auprès de la CNIL. Le titulaire s'engage à protéger les données personnelles qu'il traite en relation avec la passation de ce marché et à informer les personnes dont il collecte et communique les données personnelles au PAS conformément aux dispositions applicables du RGPD.

## ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS

### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

**ARTELIA Ville et Transport**

**Agence Est**

**Espace Européen de l'Entreprise**

**15, Avenue de l'Europe**

**67300 SCHILTIGHEIM**

Et représenté par :

**M. ROUSSELLE LAURENT Edouard**

**Tél. : +33 (0)3 88 04 04 00**

**Courriel : [edouard.rouselle@arteliagroup.com](mailto:edouard.rouselle@arteliagroup.com)**

La mission du maître d'œuvre est une mission normalisée.

### 3.2 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le **maître d'œuvre**.

### 3.3 - Contrôle technique

Sans objet.

### 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent du **niveau I** de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.

#### 3.4.1 - Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonnateur S.P.S. un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

## ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la Consultation, commun à l'ensemble des lots (R.C.)
- L'Acte d'Engagement (A.E.) et ses annexes éventuelles ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés éventuels ;
- Le Plan Général de Coordination sécurité (P.G.C.) ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.) ;
- Le Détail Quantitatif & Estimatif (D.Q.E.).

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement à chaque candidat.

Mais il est également disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <http://pas.marcoweb.fr>.

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

L'entité adjudicatrice se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 12 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Tout questionnement, relevé d'incohérence éventuel des pièces de consultation, point de précision technique ou administrative devra être porté à la connaissance du maître d'ouvrage au plus tard 15 jours avant la date limite de réception des offres. Passé ce délai, l'entrepreneur ne pourra prévaloir d'une quelconque incompréhension dans l'appel à concurrence pour justifier une offre non conforme.

## ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

#### **Pièces de la candidature :**

Les candidats doivent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>.

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R. 2143-3 du Code de la Commande Publique :

- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner, et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-6 à R. 2142-12 du Code de la Commande Publique :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et, le cas échéant, le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R. 2142-13 à R. 2142-14 du Code de la Commande Publique :

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin. Elles doivent être facilement vérifiables (coordonnées exactes - nom et n° de téléphone du signataire) ;

- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'entité adjudicatrice. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

### **Pièces de l'offre :**

Un projet de marché comprenant :

- L'Acte d'Engagement du lot concerné (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat ;
  - Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification ;
  - Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses documents annexés, cahier ci-joint à accepter sans aucune modification ;
  - Un Mémoire Technique Détaillé (M.T.D.) justifiant des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant. Ce document, à rédiger par le candidat comprendra toutes justifications et observations de l'entreprise et notamment les éléments suivants :
    - Les moyens humains et matériels mis en œuvre pour le projet objet du présent marché ;
    - Les moyens mis en œuvre pour respecter et assurer le suivi de son engagement en matière d'emploi de publics en difficulté.
    - L'organisation du chantier et les contrôles externes et internes mis en place pour le suivi qualité des travaux ;
    - les références de chantier équivalent à la présente opération : taille, montant travaux, niveau de difficultés, contraintes, classement de l'établissement,
    - les méthodologies pour l'exécution des travaux :
      - Le phasage des travaux,
      - Les techniques utilisées,
      - Les dispositions prévues pour la sécurité du chantier,
      - Les dispositions prévues pour protéger les avoisinants (industries, voie publique, cours d'eau, voies ferrées),
      - Les dispositions prises pour la limitation des nuisances sonores,
      - Le tri et le traitement des déblais / déchets,
      - Le détail du transport y compris plan de circulation et estimations de trafic selon tonnage des véhicules et phasage du chantier,
      - Plan de circulation mis en place sur le chantier et sur la voirie publique à proximité de l'accès chantier.
    - Fiches techniques et origines des principales fournitures,
    - Planning détaillé d'exécution des travaux faisant apparaître les phasages nécessaires
- Nota important :** Le M.T.D sera rendu contractuel lors de la notification.
- Le Plan Général de Coordination (P.G.C.), à accepter sans modification ;
  - Le Règlement du Collège interentreprises de Sécurité (C.I.S.S.C.T.), à accepter sans modification ;
  - Le Bordereau des Prix Unitaires (B.P.U.) ; Cahier ci-joint à compléter sans modification ;

- Le Détail Quantitatif & Estimatif propre (D.Q.E.) ; Cahier ci-joint à compléter sans modification.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

**NOTA :** L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer au bénéfice de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

### 5.2 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

### 5.3 - Usage de matériaux de type nouveau

Sans objet.

## ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération	Modalité d'appréciation des critères
<b>1-Prix des prestations</b>	<b>70%</b>	Fonction des éléments fournis par les candidats dans l'Acte d'Engagement et dans les B.P.U. – D.Q.E.
<b>2-Valeur technique</b>	<b>30%</b>	Fonction des éléments que le candidat aura indiqués dans son M.T.D. notamment en ce qui concerne les qualifications des membres de l'équipe, l'organisation du chantier, le savoir-faire et fiches produits

Noté sur 70 points, le critère « **Prix des prestations** » sera jugé sur les prix figurant dans le B.P.U. qui feront référence pour l'ensemble du marché et sur l'estimatif du D.Q.E. La note attribuée à l'offre considérée est calculée selon la formule :

Note = Offre la plus basse / Offre considérée x 70

Noté sur 30 points, le critère « **Valeur technique** » portera sur le contenu de la Notice Méthodologique **Détaillée** » notamment sur l'organisation du chantier vis-à-vis de l'exploitation du terminal et du planning prévisionnel des travaux.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre incomplète ou méconnaissant la législation en vigueur pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la Commande Publique. Le délai imparti par l'entité adjudicatrice pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 6 jours.

## ARTICLE 7 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS

### 7.1 – Transmission sous support papier

**Aucune transmission par voie papier n'est autorisée pour cette consultation.**

### 7.2 – Transmission électronique

L'entité adjudicatrice impose la transmission des documents par voie électronique à l'adresse suivante : <http://pas.marcoweb.fr>.

**Aucun autre mode de transmission n'est autorisé.**

Les conditions de présentation des plis électroniques sont similaires à celles exigées pour les réponses sur support papier (fichiers distincts dont l'un comporte les pièces de la candidature et l'autre, les pièces de l'offre, dans le cas d'une seule enveloppe). Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Fichiers de type « .doc » ou « .xls » et « .pdf »

Chaque pièce pour laquelle une signature est exigée doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.

Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le Niveau (\*\*) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (<http://www.lsti-certification.fr>) ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.

Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

## ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### 8.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite à :

**Renseignement(s) administratif(s) :**

Port autonome de Strasbourg  
Direction administrative et financière  
Pôle Achats / Marchés  
25, rue de la Nuée Bleue  
CS 80407  
67002 Strasbourg Cedex

M. Didier CHABOD  
Tél. : 03.88.21.78.21.  
Fax : 03.88.23.56.57.  
Courriel : [pam@strasbourg.port.fr](mailto:pam@strasbourg.port.fr)

**Renseignement(s) technique(s) :**

ARTELIA Ville et Transport  
Agence Est  
Espace Européen de l'Entreprise  
15, Avenue de l'Europe  
67300 SCHILTIGHEIM

M. ROUSSELLE LAURENT Edouard  
Tél. : +33 (0)3 88 56 93 99  
Mob. : +33 (0)6 72 50 94 04  
Courriel : [edouard.rouselle@arteliagroup.com](mailto:edouard.rouselle@arteliagroup.com)

Les candidats pourront également transmettre leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur de l'entité adjudicatrice, à l'adresse URL suivante : <http://pas.marcoweb.fr>

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 10 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

**8.2 - Documents complémentaires**

Les documents complémentaires au cahier des charges sont communiqués aux concurrents dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

**8.3 - Visites sur sites et/ou consultations sur place**

Pour la visite OBLIGATOIRE, les candidats doivent prendre rendez-vous auprès de M. Edouard ROUSSELLE, aux coordonnées ci-dessus, au moins 72 heures à l'avance.

**8.4 - Voies et délais de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

**Tribunal administratif de Strasbourg**

31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg  
Téléphone : 03 88 21 23 23 - Fax : 03 88 36 44 66  
E-mail : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

**Précisions concernant les voies et délais de recours dont dispose le candidat:**

- Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA) et pouvant être exercé avant la signature du contrat ;
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R.551-7 du CJA ;
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R421-7 du CJA et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou la publication de la décision de l'organisme ;
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

**Greffes du tribunal administratif de Strasbourg**

31, avenue de la Paix - 67000 Strasbourg  
Téléphone : 03 88 21 23 23 - Fax : 03 88 36 44 66  
E-mail : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)